

AUPLATA SA
Société Anonyme au capital de 4.662.624,75 euros
Siège Social : 15, rue des Mathurins 75009 Paris
331 477 158 RCS Paris

TEXTE DES RÉOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES
TITULAIRES D' ACTIONS À DROIT DE VOTE DOUBLE
DU 12 JUIN 2012

Résolution unique - Approbation de la suppression du droit de vote double

L'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions disposant d'un droit de vote double, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve le projet de décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de suppression du droit de vote double prévu par l'article 10 des statuts au profit des titulaires d'actions nominatives entièrement libérées et détenues depuis plus de deux ans sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des actionnaires.